



## Les morsures dans les centres de garde

Dans un centre de garde, les incidents de morsure peuvent être une expérience très bouleversante pour les enfants, les parents et le personnel concernés, en raison du faible risque de transmission de maladies transmissibles par le sang, comme le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), l'hépatite B et l'hépatite C, ou d'autres infections de la peau.

Après un tel incident, on devrait examiner l'enfant qui s'est fait mordre et l'enfant qui a mordu. Ce dernier court un plus grand risque de maladie que l'enfant qui s'est fait mordre. Dans la plupart des cas, la morsure ne transperce pas la peau. Ce type de morsure est considéré comme présentant un risque minimal de transmission de maladie. Le simple contact de la salive sur la peau non transpercée provoque rarement la transmission d'une maladie.

Pour qu'une maladie se transmette, il doit y avoir un échange de liquide corporel. Dans les cas d'incidents de morsure où la peau est transpercée, le risque de transmission du VIH, de l'hépatite B ou de l'hépatite C demeure très faible. Les précautions universelles et les soins ordinaires des plaies peuvent d'autant plus réduire ce risque. Le VIH et le virus de l'hépatite C survivent difficilement dans la salive humaine et il doit y avoir du sang pour que ces maladies se propagent. Pour transmettre la maladie, le virus doit aussi s'infiltrer dans le corps par une coupure ou une plaie ouverte dans la bouche ou les gencives. Le virus de l'hépatite B peut être présent en très faibles concentrations dans la salive et peut seulement se transmettre par la salive ou le sang si la peau est transpercée.

Voici les mesures qu'il est recommandé de prendre après un incident de morsure dans un centre de garde :

1. Donner les premiers soins nécessaires.
  - a) Bien laver la morsure avec de l'eau et du savon. Si la blessure saigne, porter des gants.
  - b) Tâcher de rincer à l'eau la bouche de l'enfant qui a mordu.

2. Obtenir des soins médicaux au besoin.
3. Si la morsure a transpercé la peau, qu'il y ait eu ou non exposition au sang, on peut communiquer avec le Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka pour obtenir d'autres instructions.
  - Services cliniques, programme de santé sexuelle : 705 721-7520, poste 8376
  - Connexion santé : 705 721-7520, poste 8813.

Au moment d'appeler le bureau de santé, assurez-vous d'avoir les renseignements suivants en main :

- Le nom des personnes impliquées dans l'incident;
  - L'adresse et le numéro de téléphone de ces personnes;
  - Les coordonnées des parents ou tuteurs;
  - La date de l'incident;
  - La partie du corps mordue;
  - Une description de la blessure;
  - L'état d'immunisation des personnes concernées contre l'hépatite B s'il est connu.
4. Le personnel du Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka évaluera l'incident et fournira d'autres instructions aux parents et à leur médecin, s'il y a lieu.

Appelez l'équipe de prévention des maladies transmissibles : poste 8809



**simcoe  
muskoka**  
DISTRICT HEALTH UNIT

Tel: 721-7520  
Toll free: 1-877-721-7520  
[www.simcoemuskokahealth.org](http://www.simcoemuskokahealth.org)

Your Health Connection